

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 Février 2023

AAPPMA "La Truite Saumonée"



SOMMAIRE

OUVERTURE DE L'AG

- ❖ Hommage à Christian DAVID
- ❖ Présentation des membres de l'AAPPMA

RAPPORT MORAL

- ❖ Bilan No-Kill 2022
- ❖ Bilan saprolégniose 2022
- ❖ Nouveautés réglementaires et celles non retenues pour la réglementation pêche 2023
- ❖ Fermeture anticipée en août 2022
- ❖ Interdiction de la régulation du grand cormoran
- ❖ Nouvelle réserve de pêche aux sources
- ❖ Bilan de la Fête de la Touvre 2022
- ❖ Bilan des pêches de sauvetage sur le Viville
- ❖ Bilan commission Travaux
- ❖ Bilan commission Communication
- ❖ Bilan commission Environnement
- ❖ Bilan commission Garderie

RAPPORT FINANCIER

❖ Cartes de pêche

❖ Bilan financier

PRÉVISIONNEL SUR L'ANNÉE 2023

❖ Prévisionnel des actions sur l'année 2023

QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée aux membres actifs présents à l'assemblée.

POT DE L'AAPPMA

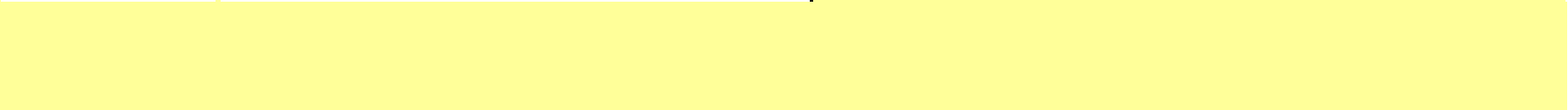
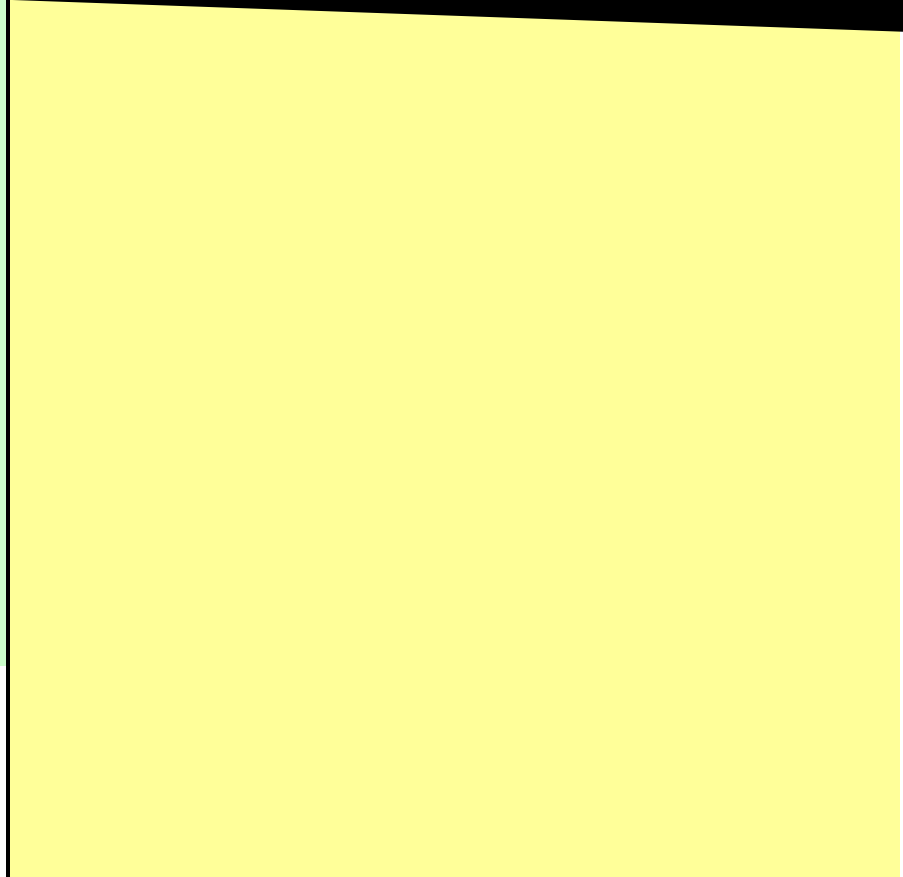
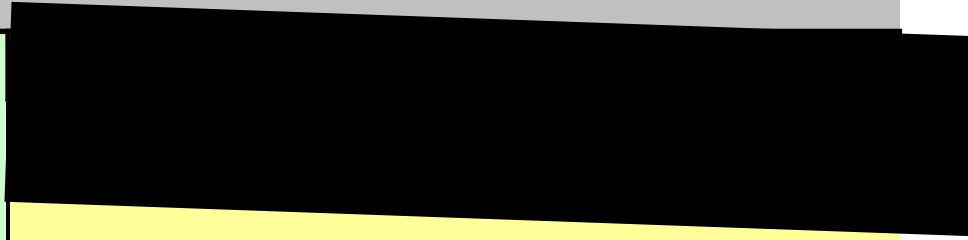
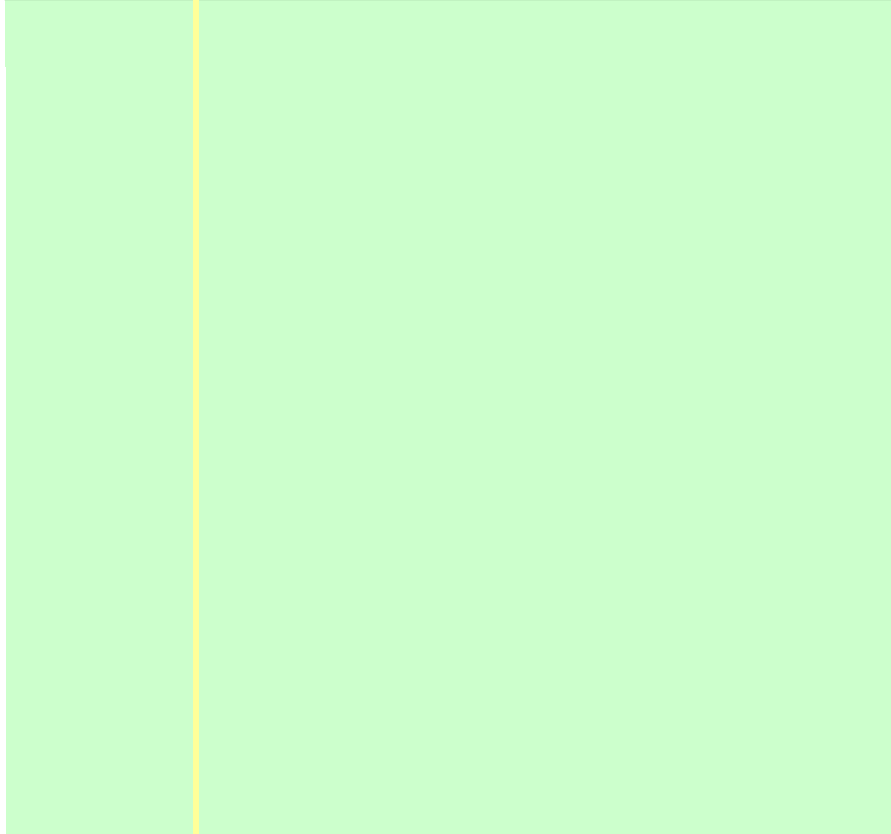
Ouverture de l'AG

- **Préambule / Mot du Président**
- **Décès de Christian DAVID**
 - Trésorier de l'AAPPMA de Magnac / Touvre de 1999 à 2008 ;
 - Président de l'AAPPMA de Magnac / Touvre de 2009 à 2015 ;
 - Conseiller technique à la Fédération de pêche 16 de 2016 à 2022 ;
 - Membre de la section de chasse aux cormorans depuis plusieurs années ;
 - En 2011 création du parcours No-kill "La Camoche" sous la présidence de Christian DAVID,
 - Personne engagée pour de nombreux travaux sur la Touvre et le Viville tels : entretien, réhabilitation des frayères, pêches de sauvetage, bassinages de truites arc-en-ciel, réhabilitation des essacs.

MINUTE DE SILENCE



Les Membres de L'AAPPMA



HORS CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES VERIFICATEURS AUX COMPTES



VERIFICATEUR

Michel
AUTIN



VERIFICATEUR

Patrick
COUTINOT

LES GARDES DE PÊCHE PARTICULIERS



GARDE

Pascal
REIGNIER



GARDE

Olivier
LAVERGNE



GARDE

Alexandre
GESTRAUD



GARDE

Dominique
FONSECA



GARDE

Stéphane
LOUIS LEROYER

LE CONSEILLER TECHNIQUE



CONSEILLER

Patrick
COUTINOT

RAPPORT MORAL



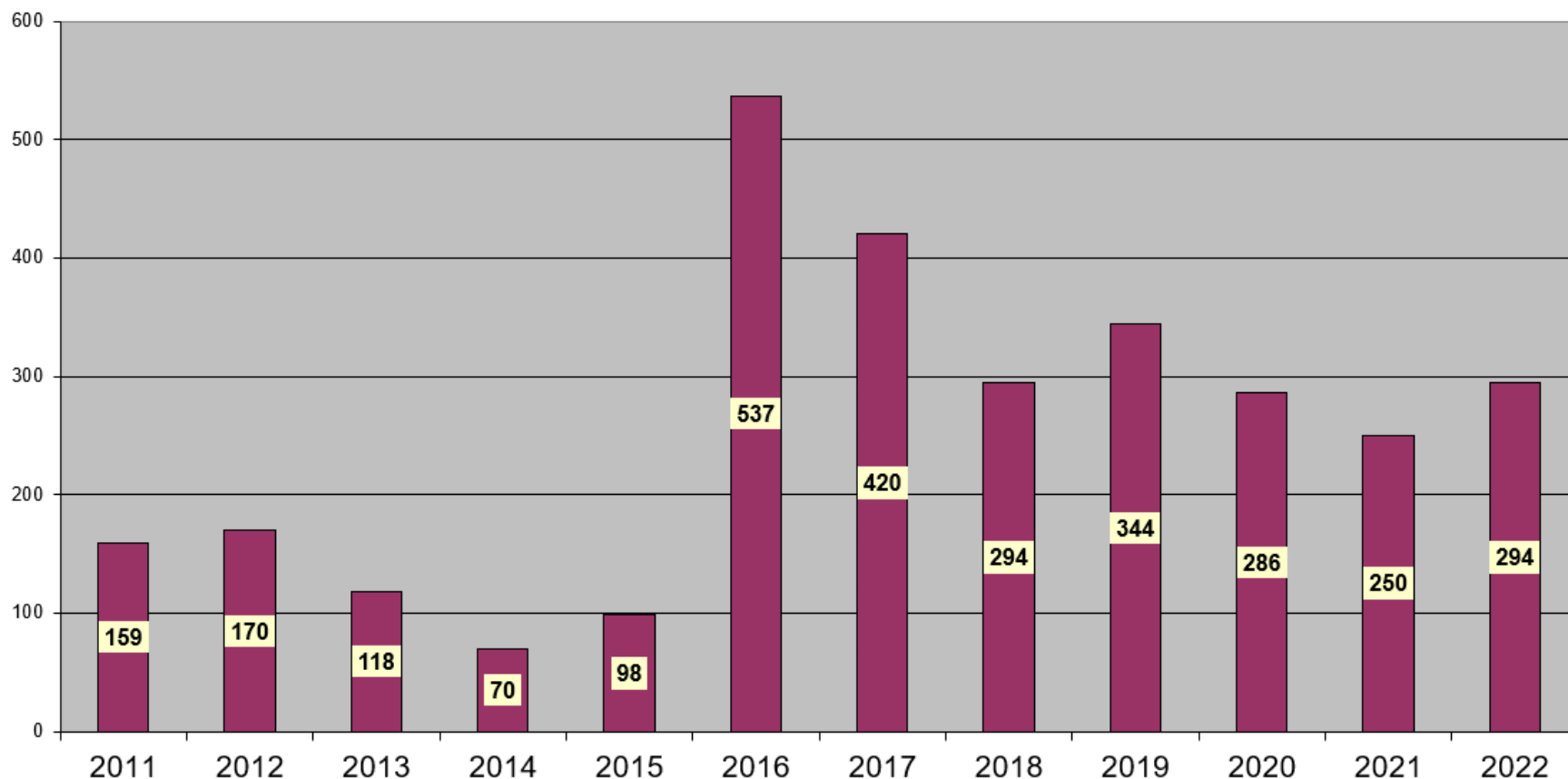
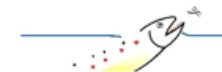
Résultats des tickets du parcours de graciatio

- Sur la saison 2022, 294 tickets ont été déposés soit une augmentation de **17,60%** par rapport à 2021. **Toutefois, très peu de pêcheurs ont déposé un ticket No-Kill et la période de pêche s'est arrêtée le 22 août 2022.**
- Le nombre de pêcheurs (89) ayant déposé un ticket en 2022 a augmenté de **27,14%** par rapport à 2021.
- En 2022, le nombre de pêcheurs à la mouche représente un peu moins des 2/3 des pêcheurs soit 61%.
- Les réflexions sur les tickets NK montrent un intérêt toujours grandissant pour ce parcours mais des préoccupations toujours liées à la maladie (saprolégniose), l'incivisme de certains et aussi à la qualité de l'eau demeurent.
- La classification par tailles montre bien une chute des gros poissons sur les dernières années.
- Les pêcheurs, hors Nouvelle Aquitaine, sont toujours bien présents.



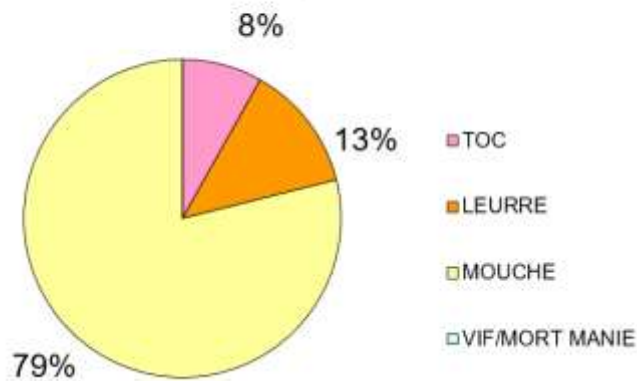
SYNTHÈSE DES TICKETS NO-KILL 2022

VARIATION DU NOMBRE DE TICKETS DEPUIS LA CRÉATION DU PARCOURS

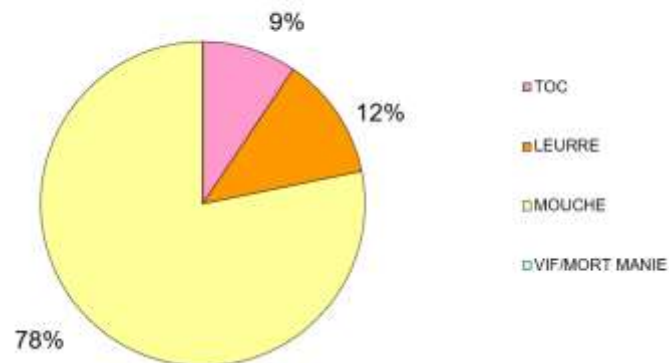


En 2022, 44 Tickets de plus que l'année 2021.

NOMBRE DE TICKETS PAR TECHNIQUE



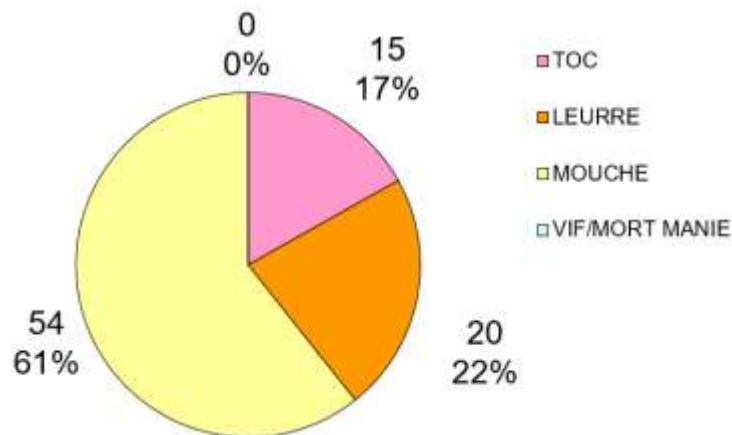
TEMPS DE PÊCHE PAR TECHNIQUE



En 2022, plus des ¾ des tickets ont été déposés par des moucheurs. Il y a une augmentation des pêcheurs au Leurre et au Toc mais moins de dépôt de leur part.

En 2022 les temps de pêche de chaque technique restent toujours à peu près équivalents et en rapport des nombres de tickets.

NOMBRE DE PÊCHEURS DIFFÉRENTS PAR TECHNIQUE

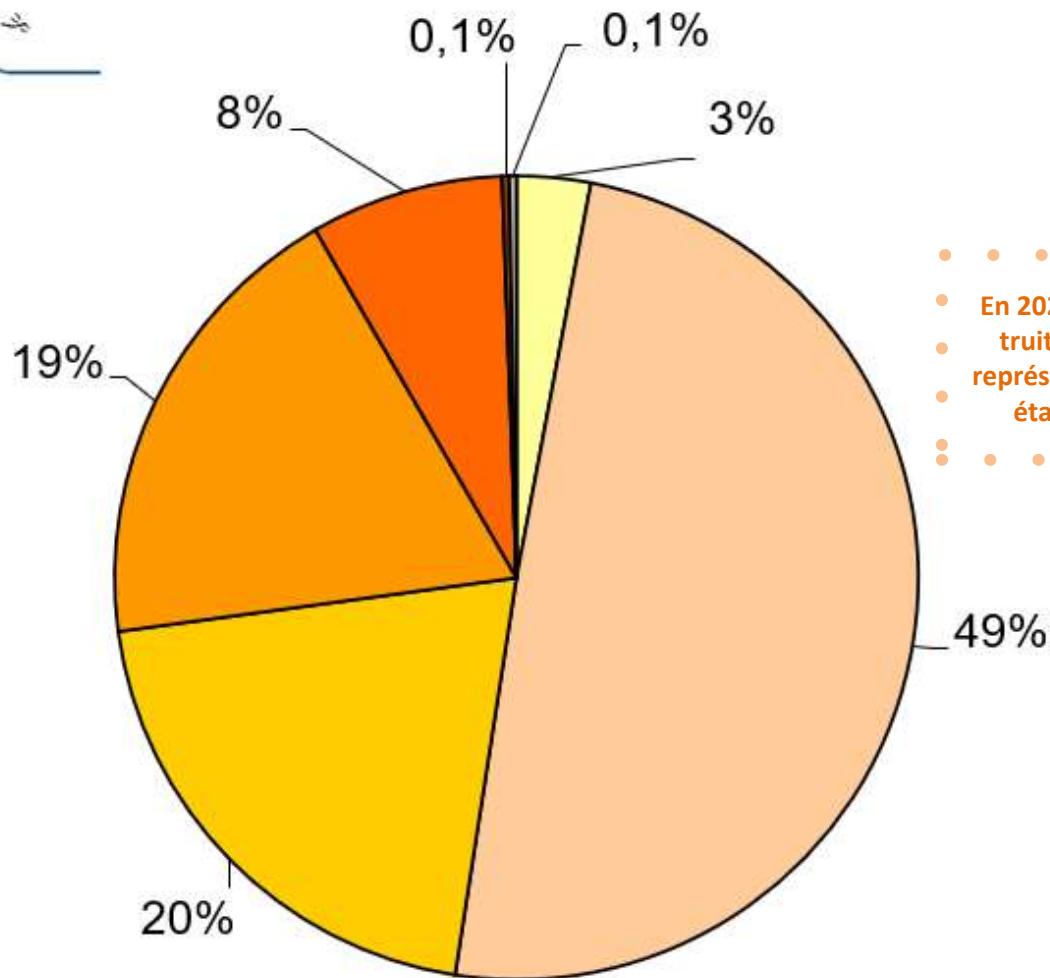


En 2022, augmentation du nombre de pêcheurs à la Mouche (44 à 54). Il n'y a plus d'enregistrement de pêcheurs au Vif / Mort Manié. Plus de pêcheurs au Leurre (18 à 20) et de pêcheurs au Toc (8 à 15). Le total de pêcheurs différents est de 84 mais plusieurs ont utilisé des techniques différentes d'où le total de 89 sur le graphique.

CES RÉSULTATS SERAIENT PLUS JUSTES SI TOUS LES PÊCHEURS DÉPOSAIENT LEUR TICKET NK ...

NOMBRE DE PRISES PAR TAILLES - TOUTES TECHNIQUES CONFONDUES

| Truites | Capot | TRF 0 à 15 | TRF 15 à 30 | TRF 30 à 40 | TRF 40 à 50 | TRF 50 à 60 | TRF > 60 | Arc en Ciel | TOTAUX |
|------------|-------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|-------------|--------|
| Techniques | | | | | | | | | |
| TOTAUX | 39 | 31 | 516 | 213 | 196 | 81 | 3 | 3 | 1043 |



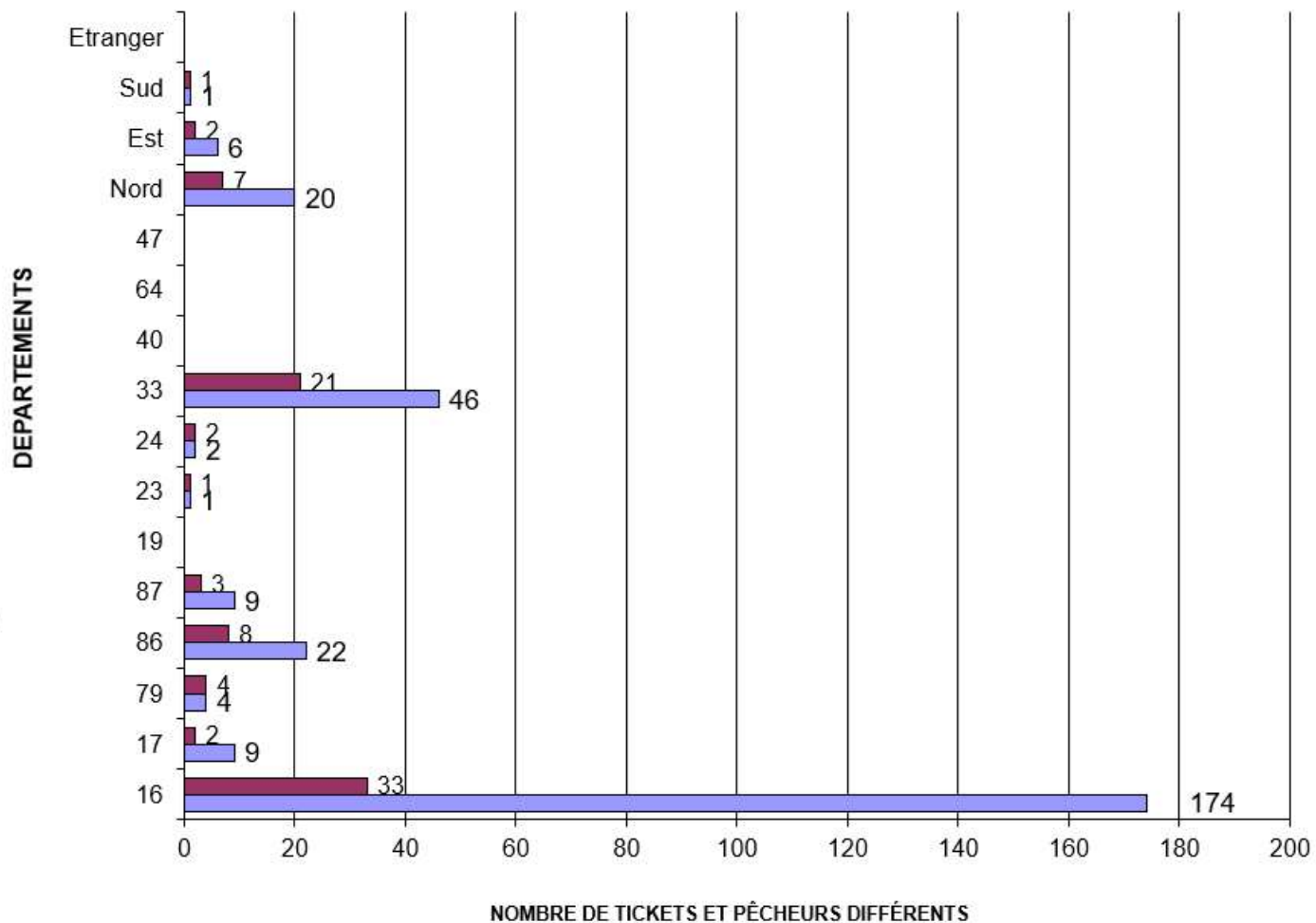
En 2022, il y a eu 39 capots sur 294 tickets soit un taux de réussite de 87 %, il était de 88% en 2021. Le taux de réussite reste donc stable.

En 2022, le pourcentage de truites de plus de 40 cm représente 27% des prises, il était de 22% en 2021.

DÉPARTEMENTS D'ORIGINE DES TICKETS DES PÊCHEURS



■ Pêcheurs différents
 ■ Nombre de tickets



Les pêcheurs locaux sont évidemment les plus nombreux (33) mais ils ne représentent que 39% de l'ensemble des pêcheurs, ce sont eux qui ont déposé le plus de tickets, soit 59%.

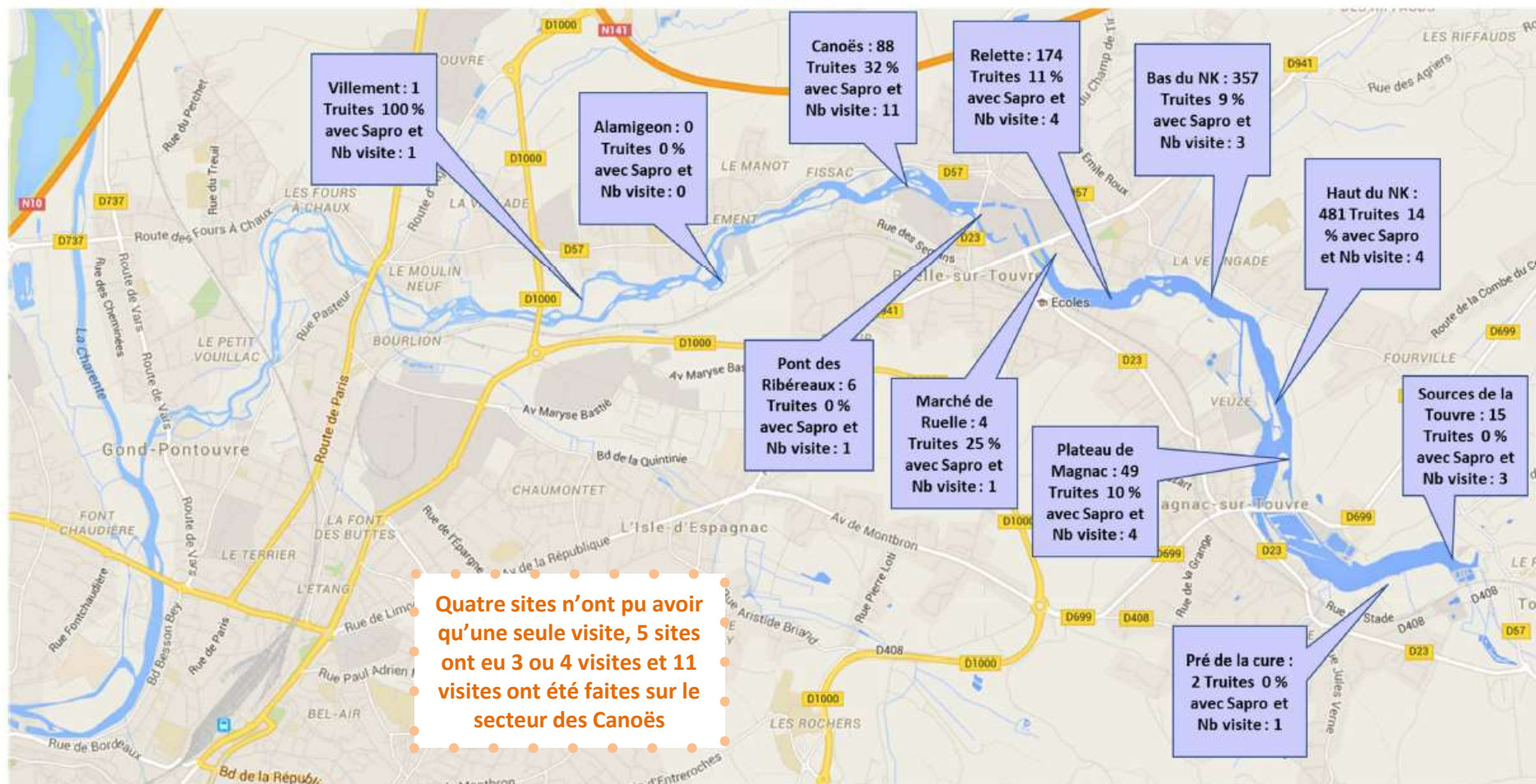
SYNTHÈSE DE L'ÉPISODE DE SAPROLÉGNIOSE 2022

Au début de l'année 2022, il a été décidé avec la Fédé 16 d'effectuer un recensement des truites fario atteintes par la saprolégniose, par le biais de fiches indiquant le nombre de poissons vus malades ou sains sur des secteurs donnés. Il était prévu d'effectuer ces constats par classes de taille et en fournissant des photos du lieu et si possible d'un poisson malade. Le mode de situation de la personne faisant le constat, à pied sur berge ou en barque, afin d'évaluer si les poissons étaient vus plutôt en berge ou au milieu de la rivière. Les tranches horaires pour déterminer la durée du lieu visité. Enfin, le lieu précis du constat et les observations particulières.

33 fiches ont été produites entre le 11 janvier et le 7 mars 2022 par 7 personnes différentes.

Un bilan en a été tiré et même s'il aurait fallu plus de régularité par poste pour obtenir des conclusions plus fines, les résultats restent fiables et sans équivoque.

BILAN DES CONSTATS SAPROLEGNIOSE AU 14 MARS 2022



Fiches enregistrées : **33**

Nb de Sites visités : **10**

Poissons sains : **1035**

Poissons malades : **142**

Pourcentage de Sapro : **12 %**

CONSTATATION DE TERRAIN IMPACT EPIZOOTIQUE DE SAPROLEGNIOSE SUR LA TOUVRE EN 2022

| Nom(s) et Qualité(s) de la (ou des) personnes à l'origine du constat et signature(s) | Nom(s) et Qualité(s) | | Signature(s) | |
|--|--|---------------------------------|--------------|---------------|
| | | Michel Delage ADMINISTRATEUR | | |
| Tailles et % des poissons observés | 10 à 30 cm | 30 à 40 cm | 40 à 50 cm | plus de 50 cm |
| % de poissons sains par classe de tailles | | | | |
| % de poissons sapro par classe de tailles | | | 100 % | |
| Lieux : Commune, lieu-dit, limites amont et aval, ... Observations diverses. | Magnac sur Touvre, rive droite, devant la sorte de mise à l'eau sous le saule pleureur | | | |
| Date et Tranche horaire : entre deux heures | Date | Heure début | Heure fin | |
| | 11/01/2022 | 15h30 | 16h30 | |
| Modes de situation : à pied sur berge, en barque, ... | Ballade à pied le long de la berge rive droite depuis le haut du parking jusqu'au muret où démarre le no kill. Poisson de 50cm | | | |
| Nombres de truites observées saines ou malades | Saines | | Malades | |
| | 0 | | 1 | |

Photo du lieu où a été faite la visite de terrain



Photo éventuelle d'un poisson malade



Fiche n° 1

CONSTATATION DE TERRAIN IMPACT EPIZOOTIQUE DE SAPROLEGNIOSE SUR LA TOUVRE EN 2022

| Nom(s) et Qualité(s) de la (ou des) personnes à l'origine du constat et signature(s) | Nom(s) et Qualité(s) | | Signature(s) | |
|--|--|-------------------------------|--------------|---------------|
| | | MIGUEL Luis Administrateur | | |
| Tailles et % des poissons observés | 10 à 30 cm | 30 à 40 cm | 40 à 50 cm | plus de 50 cm |
| % de poissons sains par classe de tailles | 86 % | 14 % | | |
| % de poissons sapro par classe de tailles | | | 100 % | |
| Lieux : Commune, lieu-dit, limites amont et aval, ... Observations diverses. | Site N° 7 entre la passerelle de Fissac et le pont Des Boches. Mauvaise condition de visibilité. Passerelle Fissac 5 poissons sains, 30-35, 25-30, 20-25 et 2 de 15-20. Parking canoë 1 poisson 50 malade. Pont des Boches 3 poissons 40-45 malades 2 de 20 sains. | | | |
| Date et Tranche horaire : entre deux heures | Date | Heure début | Heure fin | |
| | 03/02/2022 | 13h00 | 13h45 | |
| Modes de situation : à pied sur berge, en barque, ... | A pied, berge gauche débutant par la passerelle de Fissac. | | | |
| Nombres de truites observées saines ou malades | Saines | | Malades | |
| | 7 | | 4 | |

Photo du lieu où a été faite la visite de terrain

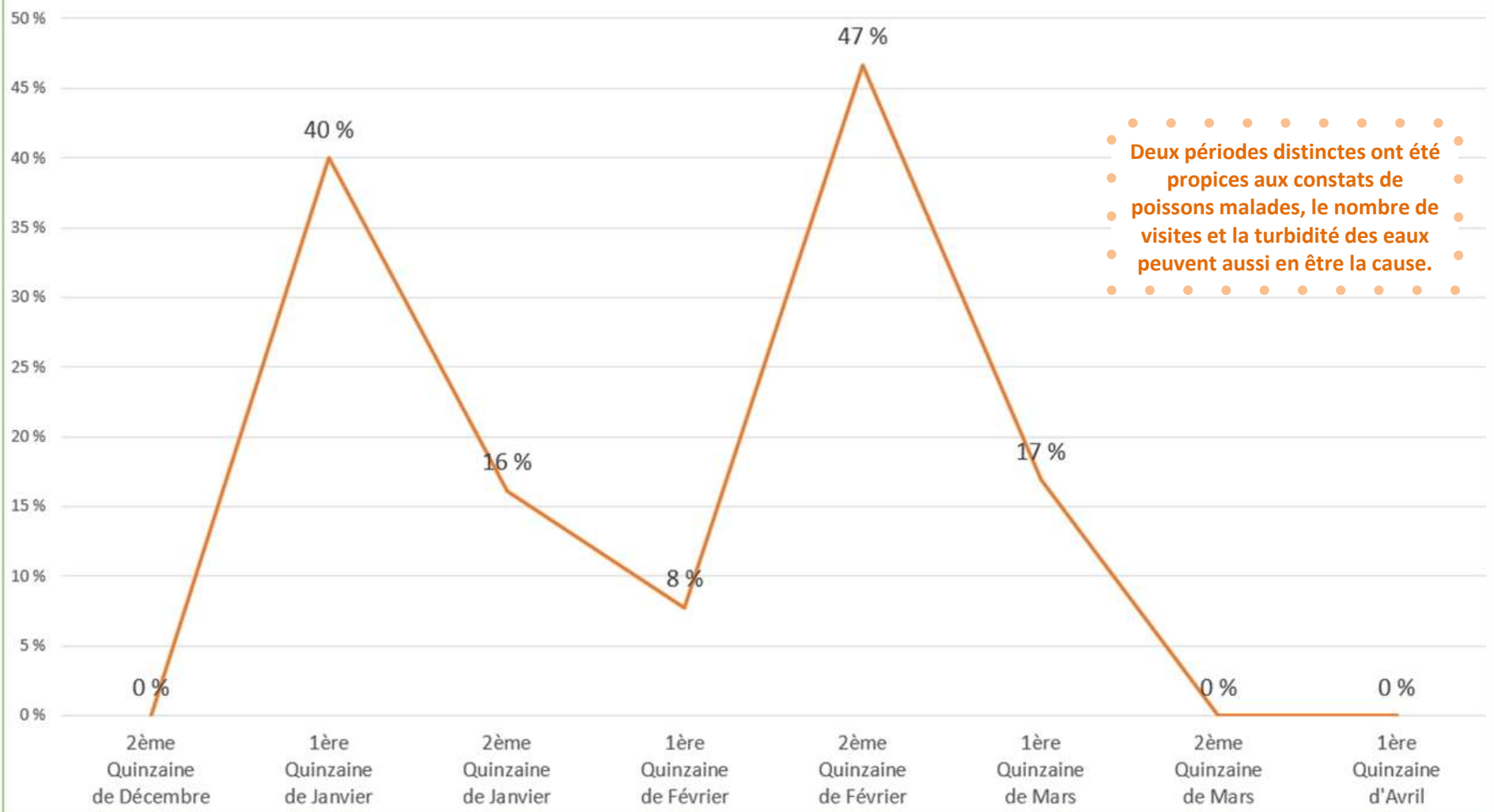


Photo éventuelle d'un poisson malade

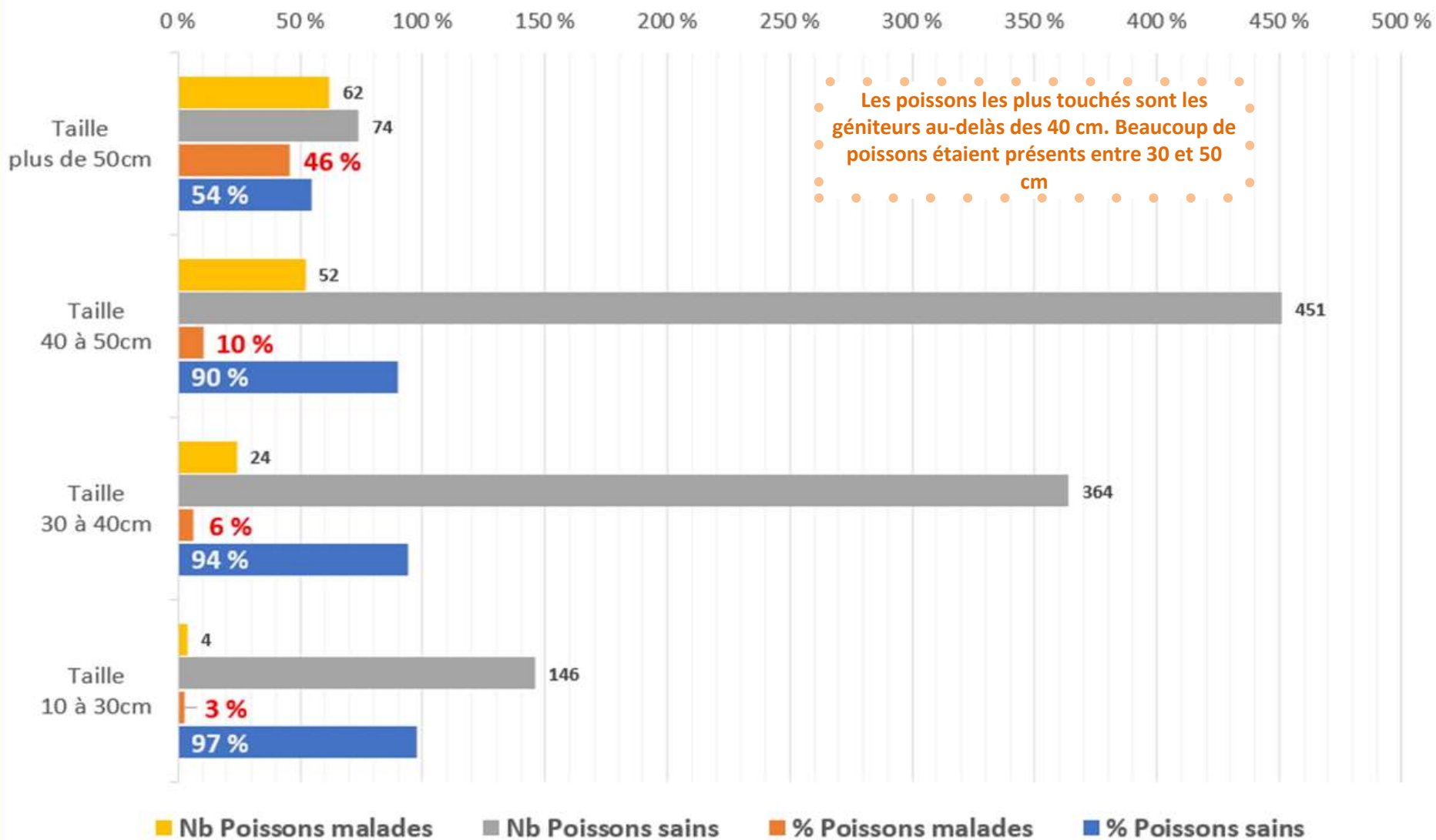


Fiche n° 16

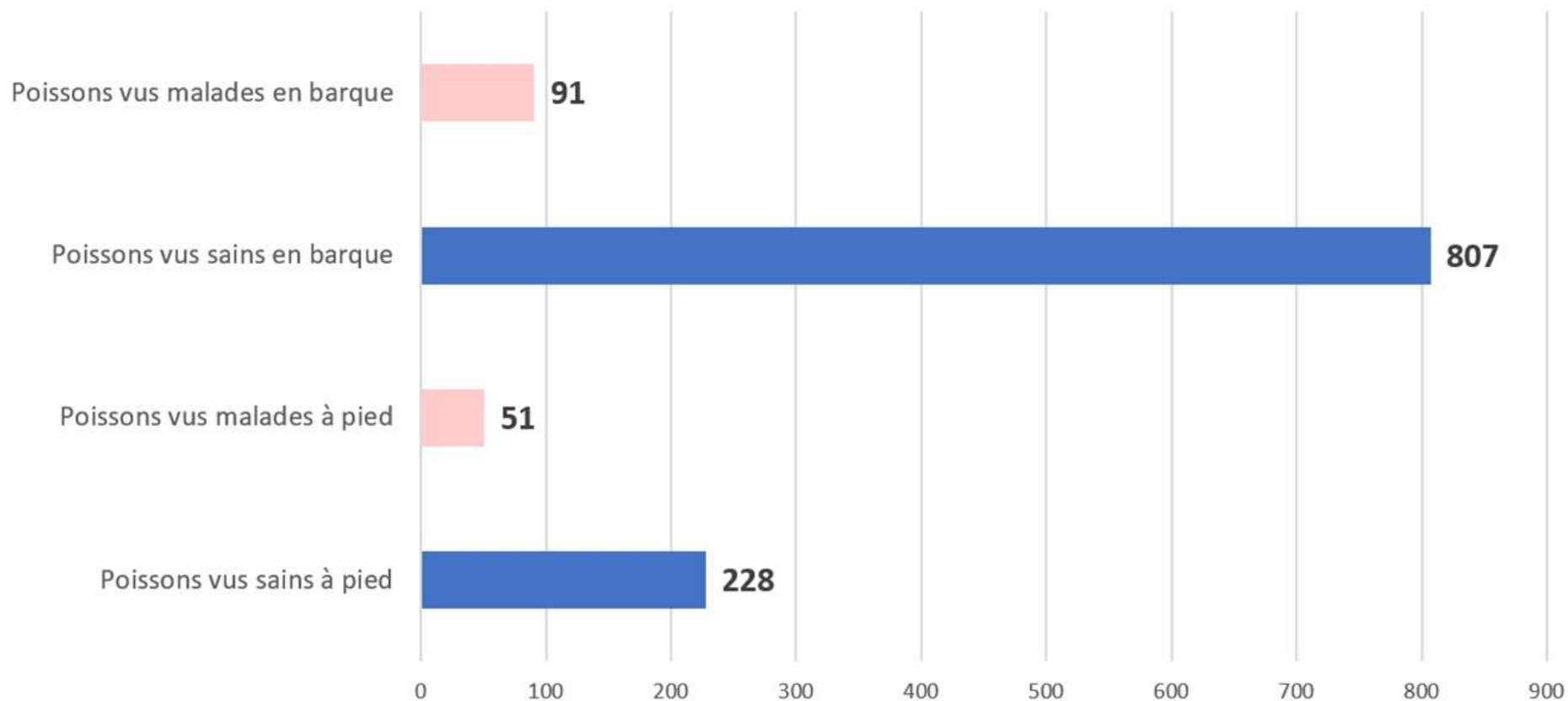
POURCENTAGES DE POISSONS MALADES PAR QUINZAINE



TAILLES ET POURCENTAGES DES POISSONS SAINS ET MALADES SUR LA TOTALITE DE LA PERIODE



NOMBRE DE POISSONS VUS A PIED OU EN BARQUE



Deux fois plus de poissons malades ont été repérés depuis la berge par rapport à ceux vus en barque.

Évolution de la situation :

La saprolégniose est toujours bien présente, moins en 2022 que les années précédentes, et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé la reconduction de la mesure conservatoire. Des analyses avec un appareil numérique fiable ont été faites le vendredi 20 janvier 2023. Michel DELAGE était présent pour l'AAPPMA, Valentin HORTOLAN pour la Fédé 16 et un Administrateur du CA de la Fédé 16 qui connaît la Touvre depuis 50 ans.

Les résultats de recherche d'H₂S (sulfure d'hydrogène) sur le haut de la rivière sont les suivants :

- Sources, on s'attendait à 0 : 15 mg.
- 20 m au-dessus la digue de BELLET : 20 mg
- Aval du pont de Magnac : 25 mg
- Frayères en-dessous du premier empellement : 40 mg.

Des tests réguliers ont été réalisés jusqu'à la passerelle de Relette : les taux oscillent entre 25 et 30 mg.

Il faut savoir qu'une exposition de 96 h à 30 mg entraîne la mort des truites.

Le plus alarmant est sa présence dès les sources, ce qui signifie qu'il y en a aussi dans le karst...

L'hypothèse émise, serait que de la matière organique se stockerait dans le karst et qu'avec le manque d'eau régulier de l'été, cela créerait des conditions favorables au développement bactérien qui est à l'origine l'H₂S. C'est une mauvaise nouvelle en raison des années de sécheresse qui se répètent de plus en plus...

Cela se développe également dans les autres systèmes karstiques (Sorgues, Loue, ...) qui sont en manque d'eau régulier, le lavage naturel ne se ferait plus.

Les 20 mg en amont des piscicultures sont portés à 40mg en aval aux frayères du 1^{er} empellement, d'où un impact supplémentaire d'H₂S.

Une autre campagne d'analyse est prévue fin février 2023.

LA RÈGLEMENTATION PÊCHE 2023

Propositions de l'AAPPMA qui ont été retenues :

1. À titre de mesure conservatoire de sauvegarde de la truite fario, il est instauré jusqu'au 31 décembre 2023, un No-Kill sur tout le linéaire de la Touvre et du Viville ;
2. Obligation d'utiliser des lignes munies de **2 hameçons simples** au plus, **sans ardillon** ou avec ardillons correctement écrasés, sur l'ensemble du linéaire de la Touvre et du Viville ;
3. Prélèvement maximum de 3 truites arc-en-ciel par jour et par personne ;
4. Prorogation pour 5 années supplémentaire du parcours No-Kill de "La Camoche" soit jusqu'à la fin 2027.

Propositions de l'AAPPMA qui n'ont pas été retenues :

1. Obligation de disposer d'une épuisette sur l'ensemble du linéaire de la Touvre et de son affluent le Viville. *Cela a été refusé car il n'existe pas de cadre législatif réglementaire et ne peut donc pas être verbalisé ;*
2. Fermeture de la pêche les jours de lâchers de truites arc-en-ciel sur le parcours dit "surdensitaire" de la Touvre. *Cela a aussi été refusé car il n'existe pas de cadre législatif réglementaire et ne peut donc pas être verbalisé,*

Propositions abandonnées par l'AAPPMA :

1. L'interdiction de la pêche au bikini et au drop shot était envisagée mais c'était trop discriminatoire. Ce sont les attitudes de certaines personnes qui posent problème pas forcément la technique de pêche.

FERMETURE ANTICIPÉE EN AOÛT 2022

En raison d'un très faible débit des eaux, la Fédé 16 a demandé aux services du préfet que la saison de pêche soit prématurément suspendue.

Un arrêté préfectoral en date du 22 août 2022 a donc interdit la pêche dans les cours d'eau de première catégorie de Charente.

Les poissons étaient beaucoup trop vulnérables et il convenait alors de les protéger au maximum.

Notre AAPPMA s'est portée solidaire des autres cours d'eau de première catégorie charentais.

INTERDICTION DE LA RÉGULATION DU CORMORAN

- L'arrêté de régulation du grand cormoran a été attaqué par la LPO dans les Pyrénées Atlantiques et il a été abrogé. De ce fait le projet d'arrêté fixant les quotas par département a été abandonné par l'État.
- Un nouvel arrêté ministériel interdit la régulation de cette espèce protégée.
- Une étude sur trois années doit démontrer que cette espèce est bien nuisible à la population piscicole.
- L'AAPPMA a décidé de tester la mise en place de ficelles anti-cormorans au niveau du plateau des Ribéreaux. Le résultat est négatif car les ficelles ont été coupées aussitôt leur installation et il a fallu les retirer.
- Après un envoi par mail à la Fédé 16, d'un courrier motivé de notre AAPPMA, cette dernière a demandé à la préfecture un nouvel arrêté pour l'autorisation de la régulation des cormorans mais cela a été refusé.

NOUVELLE RESERVE DE PÊCHE AUX SOURCES

Dans le cadre de la protection des PPI (Périmètre de Protection Immédiate) et PPR (Périmètre de Protection Rapprochée) du captage d'eau potable, un arrêté préfectoral interdit toute activité de loisirs sur ces zones. L'AAPPMA a donc décidé d'y demander une mise en réserve de pêche temporaire. Ceci a été accepté, les PPI et PPR des sources sont donc inscrits comme secteurs en réserve dans l'arrêté réglementaire permanent de pêche 2023.



Zone de protection des eaux

Les périmètres de protection ont essentiellement pour rôle de lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles. Ces zones sont idéalement conçues pour prévenir la migration de polluant dans le sous-sol.

Vous allez pénétrer dans une zone sensible

A l'intérieur de cette zone et en vertu de l'Arrêté Préfectoral n°16-2022-03-09-00005 du 11 mars 2022, les activités suivantes sont interdites :

- Les activités nautiques (canoë, paddle, etc...), et en particulier la plongée à vocation sportive ou de loisir ;
- Les dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de débris, de produits radioactifs et de tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- La marche dans la Tovre ou dans les zones normalement immergées mais dénoyées en période de basses eaux, hormis pour les personnes dûment autorisées ;
- Le camping (même sauvage) et le stationnement des caravanes ou camping-cars ;
- Les pique-niques, les barbecues
- La chasse
- La circulation avec des engins à moteurs, notamment de loisirs, autres que ceux des véhicules du service public de l'eau.



BILAN DE LA FÊTE DE LA TOUVRE 2022

Du 25 mai 2022

- ❖ L'AAPPMA "La truite saumonée" a participé à cette animation avec le soutien matériel de la Fédération 16 qui nous a fourni un barnum ainsi que du matériel de démonstration de pêche au lancer avec un simulateur qui a rencontré un énorme succès.
- ❖ L'APPMA a exposé plusieurs fiches sur la biodiversité de La Touvre et son parcours.
- ❖ Nous avons également distribué de la documentation sur l'activité de notre association.
- ❖ Nous avons rencontré un grand succès, surtout auprès des jeunes, aussi bien filles que garçons.
- ❖ Plusieurs élus ont visité notre stand.
- ❖ L'unique regret de cette journée fut l'absence d'intérêt des pêcheurs confirmés pour notre stand, mais c'était aussi l'ouverture du wading.
- ❖ Sur le même format nous avons participé à La Fête de La Ruralité à Dirac.



Stand AAPPMA

Exercices de lancer



Simulateur

BILAN DES PÊCHES DE SAUVETAGE SUR LE VIVILLE

- ❖ En 2022, il y a eu 2 journées de pêche de sauvetage avec la Fédération 16, l'AAPPMA et des bénévoles.
- ❖ Le bilan est positif, 550 truites ont été sauvées et ont rejoint la Touvre. Ces poissons représentent plus de 90 % du total qui a été pêché lors des pêches de sauvetage sur l'ensemble des cours d'eau charentais.
- ❖ L'impact des 3 années de non-assecs sont représentées par les 3 tailles successives de truites.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION TRAVAUX ET GESTION DE LA RIVIÈRE



Travaux effectués sur l'année écoulée

Mars : remplacement des panneaux pour la nouvelle réglementation ;

Avril : nettoyage du sentier à partir de la salle Marcel Pagnol jusqu'à l'usine de Veuze pour permettre un meilleur contrôle de nos gardes de pêche ;

Juillet : 1 intervention au canoës de Ruelle pour nettoyer le lit de la rivière avec enlèvement des déchets ;

Juillet-Août : 3 interventions pour remonter un essac sur le secteur d'Alamigeon avec la participation de nombreux bénévoles, dont de nombreux jeunes ;

Aout : plusieurs interventions de pêche de sauvetage sur le Viville en collaboration avec la Fédération de pêche 16 ;

Septembre : 2 interventions pour finir de remonter un essac devant la salle Marcel Pagnol ;

Octobre : 2 interventions sur le Viville pour enlever les embâcles et permettre aux truites de remonter frayer. Débroussaillage des abords pour un meilleur accès lors des pêches de sauvetage ;

Novembre : 1 intervention au pont des Ribéreaux pour poser des ficelles contre les cormorans car les tirs de régulation sont maintenant interdits ;

A noter : les travaux prévus en 2022 pour la construction d'îlots végétalisés favorisant l'écoulement des sédiments sur le plateau de Magnac sont reportés en 2023.

Quelques photos des travaux

Nettoyage sur le secteur des canoës à Ruelle



Nettoyage sur le Viville

Nettoyage sur le Viville





Remontage d'essacs

Sur le secteur d'Alamigeon



Pêche de sauvetage sur le Viville





Installation de ficelles anti-cormorans



Secteur des canoës

Projets 2023 et dates à retenir

- ❖ **Objectifs généraux 2023**
- ❖ **Nettoyages**
- ❖ **Pêches de sauvetage**
- ❖ **Travaux**
- ❖ **Dates**



Nous avons
besoin de
vous !



COMMISSION GARDERIE



Actions des Gardes de Pêche Particuliers

| | |
|-------|-------------------------|
| 447 | Sorties sur le terrain |
| 1 025 | Contrôles |
| 47 | Infractions constatées |
| 18 | Infractions verbalisées |
| 4 | Procès en justice |
| 29 | Avertissements |



Observations particulières : Le renforcement du budget garderie porté à 3 500 € annuel en 2022 et l'atteinte de l'objectif de 5 gardes ont porté leurs fruits. On passe de 8 PV à 18 avec une forte hausse de présence et de contrôles.

Travail en concertation et en commun avec l'OFB, les polices nationale et municipale et la gendarmerie.

COMMISSION ENVIRONNEMENT



Les 5 dernières fiches des Poissons sont terminées.

15 espèces identifiées qui reste à réaliser et 2 à confirmer. Opie-Benthos a identifié 3 Trichoptères.

| Total Fiches | 41 | 14 | 32 | 17 | 7 | 10 | 16 |
|--------------|----------------------------------|--|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| 111 / 123 | Les Végétaux | Les Espèces Invasives ou Envahissantes | Les Insectes et Invertébrés | Les Oiseaux | les Mammifères | Les Amphibiens et Reptiles | Les Poissons |
| Abréviation | V | IE | II | O | M | AR | P |
| Fiche N° 1 | La Berle Dressée | La Jussie | La grande Olive | Le Cygne Tuberculé | Le Rat Musqué | La Couleuvre Vipérine | La Truite Fario |
| Fiche N° 2 | Le Cresson de fontaine | Le Rat Musqué | La sangue piscicole | Le Fouleux Macroule | Le Ragondin | La Couleuvre à Collier | La Truite Arc en Ciel |
| Fiche N° 3 | La Véronique Mouron d'Eau | Le Ragondin | La Grande Mouche de Mai | Le Canard Colvert | Rat Surmulot | L'Altre Accoucheur | Le Chabot |
| Fiche N° 4 | La Renouée Persicaire | Rat Surmulot | Le Nérîte des rivières | Le Grèbe Castagneux | Le Murin de Daubenton | Le Crapaud Commun | Le Chevaîne |
| Fiche N° 5 | La Callitriche à Angles Obtus | L'Élodée du Canada | La Limmée Conque | La Poule-d'eau | La Noctule de Leisler | La Grenouille Verte | L'Épinoche |
| Fiche N° 6 | Le Potamot Pectiné | L'Élodée Crépue | La grande Limmée | Le Martin Pêcheur | Le Grand Rhinolophe | La Grenouille Agile | L'Épinochette |
| Fiche N° 7 | Le Potamot Luisant | Le Myriophylle en Epi | L'Olive à Ailes Bleues | Le Héron Cendré | Le Vison d'Europe | Le Triton Marbré | Goujon |
| Fiche N° 8 | Le Potamot Dense | La Tortue de Floride | La Planorbe | L'Aigrette Garzette | | Le Triton Palmé | La Loche Franche |
| Fiche N° 9 | Le Potamot à feuilles de Renouée | La Renouée Persicaire | La Bithynie Commune | La Grande Aigrette | | La Salamandre Tachetée | Le Vairon |
| Fiche N° 10 | Le Potamot de Berchold | Le Grand Cormoran | La Notonecte | La Bergeronnette des Ruisseau | | La Tortue de Floride | L'Anguille d'Europe |
| Fiche N° 11 | Le Potamot Crépu | Écrevisse de Louisiane | Glossomatidae Synagapetus | La Bergeronnette Grise | | | Le Brochet |
| Fiche N° 12 | Le Potamot Nageant | Écrevisse Américaine | La planaire | Le Martinet Noir | | | La Perche Franche |
| Fiche N° 13 | L'Élodée du Canada | l'hydrobie des antipodes | L'Erpobelle | L'Hirondelle de Fenêtre | | | La Lamproie de Planer |
| Fiche N° 14 | L'Élodée Crépue | Le Carrassin Doré | La sangue du cheval | L'Hirondelle Rustique | | | Le Carrassin Doré |
| Fiche N° 15 | Le Myriophylle en Epi | | Le Gammare | Le Bécasseau Variable | | | La Carpe Commune |
| Fiche N° 16 | L'Ache Inondée | | Petite Olive Foncée | Le Grand Cormoran | | | Le Gardon |
| Fiche N° 17 | L'Ache Faux Cresson | | La Caenis de Rivière | Le Balbuzard Pêcheur | | | |
| Fiche N° 18 | Le Cornifle Immergé | | Goeridae Lithax | | | | |
| Fiche N° 19 | Le Myriophylle du Brésil | | Le Sialis de la vase | | | | |
| Fiche N° 20 | Le Mysotis des Marais | | Limnephilidae Annitella | | | | |
| Fiche N° 21 | La Jussie | | Écrevisse de Louisiane | | | | |
| Fiche N° 22 | L'Algue Filamenteuse | | Écrevisse Américaine | | | | |
| Fiche N° 23 | Les Algues vertes | | Limnephilidae Limnephilus | | | | |
| Fiche N° 24 | La Petite Lentille | | Limnephilidae Micropterna | | | | |
| Fiche N° 25 | La Lentille à trois Lobes | | Leptoceridae Athripsodes | | | | |
| Fiche N° 26 | Nénuphar | | Rhyacophilidae Rhyacophila | | | | |
| Fiche N° 27 | Le Scirpe Lacustre | | l'hydrobie des antipodes | | | | |
| Fiche N° 28 | Le Rubanier flottant | | Sericostoma flavicorne | | | | |
| Fiche N° 29 | La Baldingère | | Silo nigricornis | | | | |
| Fiche N° 30 | Le Carex Pendula | | Agapetus fuscipes | | | | |
| Fiche N° 31 | L'Épilobe Hirsute | | | | | | |
| Fiche N° 32 | L'Eupatoire Chanvrine | | | | | | |
| Fiche N° 33 | L'Iris Jaune | | | | | | |
| Fiche N° 34 | La Glyceria Fluitans | | | | | | |
| Fiche N° 35 | La Morelle Douce Amère | | | | | | |
| Fiche N° 36 | Le Roseau Commun | | | | | | |
| Fiche N° 37 | La Salicaire | | | | | | |
| Fiche N° 38 | La Scrofuaire Aquatique | | | | | | |
| Fiche N° 39 | La Scutellaire | | | | | | |
| Fiche N° 40 | La Massette | | Ephemera vulgata | | | | |
| Fiche N° 41 | La Renouée Aquatique | | L'Éphémère à 2 filets et ailes bruns | | | | |

COMPLÈMENTS OBSERVATIONS

| |
|---------------------------------|
| II - Baetis Rhodanis |
| II - Ephéméra Danica |
| II - Serratella Ignita |
| M - Source Mathieu Charneau |
| ARC - Source Mathieu Charneau |
| II - Source AQUABI/O |
| II - Baëtis scambus |
| II - Caenis macrura et luctuosa |
| II - Sialis lutaria |
| II - Baëtis sfuscatus |
| II - Source Hydro-concept |
| II - Source Hydro-concept |

Espèce invasive

Fiche faite

"Espèce à définir"

"A Confirmer"

- ❖ Sur 2022, une dizaine de prélèvements de trichoptères ont été effectués sur 3 sorties avant l'ouverture du wading, 3 espèces distinctes ont été identifiées par Opie-Benthos (Office Pour les Insectes et leur Environnement).
- ❖ Un prélèvement d'insectes a été testé à la nuit tombée sur un drap blanc éclairé mais cela n'a pas fonctionné car le site était trop loin sur la berge et insuffisamment éclairé.
- ❖ Projet de chemin biodiversité des canoës au pont des Boches à Ruelle : tout le matériel a été approvisionné et préparé à la mise en place. Les 10 supports sont implantés depuis peu et les plaquettes seront mises en place avant l'ouverture.



Les projets

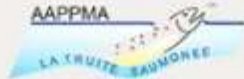
- ❖ Finalisation du chemin biodiversité aux canoës.
- ❖ Prélèvement de nouveaux macro-invertébrés pour identification.
- ❖ Réalisation de nouvelles fiches biodiversité.
- ❖ Régulation des vannes de certains empellements (Veuze, ...)
- ❖ Création d'une carte sur Google Maps afin de situer les zones envasées et les rejets. Une carte à déjà été créée, elle sera complétée et diffusée dès qu'elle donnera assez d'éléments.

COMMISSION COMMUNICATION ET SITE INTERNET



Le site de l'AAPPMA

Assemblée Générale Ordinaire de "La Truite saumonée" le 17/02/2023



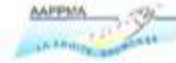
[Accueil](#) [La pêche](#) [Le milieu aquatique](#) [L'AAPPMA](#) [Actualités](#) [Echos de la rivière](#)



**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
"La Truite saumonée" gestionnaire de la Touvre**

Tél. 06 03 01 03 68 ou 07 67 45 06 32 – Email : jatruitesaumonee@outlook.com – Siège : Mairie 16600 Magnac-sur-Touvre

L'Info de l'AAPPMA



Au fil de la Touvre

N°22 du 13/01/2023

L'équipe de "La Truite saumonée" est heureuse de vous adresser le numéro 22 de votre newsletter "Au fil de la Touvre".

Vous recevez cette newsletter parce que

- vous avez acheté une carte de pêche de "La Truite saumonée" ou renseigné un ticket "no-kill" en communiquant votre adresse électronique,
- vous vous êtes inscrit(e) à la newsletter sur le site de l'AAPPMA,

Nous comptons sur vous pour nous aider à faire vivre votre AAPPMA en participant à la "FAQ" (Foire aux questions) de votre site : <https://aappma-latrutesaumonee.net>

Si vous désirez ne plus recevoir "Au fil de la Touvre" vous avez la possibilité de vous désinscrire en cliquant sur le lien adéquat.

Bonne lecture,

La Truite saumonée

Au sommaire de ce numéro

Vœux 2023 du Président de "La Truite saumonée", bilan de l'année écoulée et projets

Vœux 2023 du Président de "La Truite saumonée", bilan de l'année écoulée et projets

Chère adhérente, cher adhérent, amie pêcheuse, ami pêcheur de la Touvre,

Le conseil d'administration de "La Truite saumonée", AAPPMA de Magnac-sur-Touvre, se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année halieutique 2023.

Nous vous souhaitons de pouvoir profiter encore longtemps des truites sauvages qui peuplent la Touvre. 2022 fut malheureusement une année exceptionnellement sèche et le débit de la rivière a atteint un niveau si bas qu'il nous a contraints à avancer la date de la fermeture au 22/08/2022 pour aider les truites à surmonter le traumatisme causé par cette crise inédite.

En ce début 2023, les poissons sont encore nombreux à se présenter sur les frayères. Souhaitons que la période de reproduction qui s'annonce se traduise par une fraie des plus abondantes pour assurer l'avenir des grassettes.

[Lire la suite](#) [Projet à 5 ans du nouveau Conseil d'administration](#)

Les panneaux

Panneau réglementaire saison 2023 Touvre et Viville



A.A.P.P.M.A.
La Truite saumonée



Mail : latruitesaumonee@outlook.com

Site : <http://aappma-latruitesaumonee.net>

Dans la Touvre et le Viville, cours d'eau de 1^{ère} catégorie :

- **Période d'ouverture : du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre inclus**
- **Toute truite fario capturée devra être immédiatement remise à l'eau quelle que soit sa taille.**
- **Nombre maximum de captures autorisées par jour et par pêcheur : 3 truites arc-en-ciel**
- **Taille minimale de capture : truite arc-en-ciel : 30 cm**
- **Technique et matériel de pêche autorisés : pêche à l'aide de 2 hameçons simples au plus par ligne, sans ardillon ou avec ardillons correctement écrasés**

Dans la Touvre : pêche en marchant dans l'eau interdite jusqu'au 3^{ème} vendredi de mai inclus

Extraits des articles 2, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Charente n° 16-2022-12-12-00017 du 12/12/2022 ; Extraits de l'Avis annuel 2023 : conditions spécifiques de pêche ; Extraits des articles 1, 2 et 4 de l'arrêté préfectoral spécifique 16-2022-12-12-000002 du 12/12/2022

Les panneaux

Panneau de protection des essacs – créé en 2022



OUVRAGE FRAGILE

INTERDICTION

DE MONTER SUR LES MURETS

ET D'ENLEVER DES PIERRES.

Panneau réalisé avec l'argent des pêcheurs, merci de le respecter.

Participer à la FAQ sur le site de l'AAPPMA

AAPPMA
LA TRUITE SAUMONÉE

Accueil La pêche Le milieu aquatique L'AAPPMA Actualités Echos de la rivière

Le forum évolue!

Participez aux discussions en laissant un commentaire sur les sujets de votre choix. Les commentaires sont soumis à la validation d'un administrateur avant publication. Merci de patienter 24 à 48 heures avant la mise en ligne de votre message.

Pour proposer un nouveau sujet, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-contre.

4 biensûr!

Partagez votre expérience du parcours surdensitaire des Anglades

17 juin 2018

Pour une pêche volontaire ou réglementaire sans ardillon dans la Touvre

2 juillet 2018

Commentez votre ouverture 2019 sur la Touvre

13 mars 2018

Partagez votre bilan de pêche 2018

1 octobre 2018

Evolution du site de la Truite saumonée, votre avis nous intéresse.

12 avril 2018

Opportunité de l'introduction de l'ombre sur la Touvre

7 octobre 2018

De la conservation des géniteurs sur la Touvre

Baux de pêche

20 mars 2018

Truites malades

27 mars 2018

Créez un nouveau sujet pour la FAQ

Merci de bien vouloir remplir le formulaire.

Votre Nom*

Votre Email*

Sujet*

Votre Message*

ENVOYER

S'inscrire aux Newsletters sur le site de l'AAPPMA

Les dernières actualités

Le ministère interdit les tirs de régulation des cormorans, "La Truite saumonée" se mobilise.

Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs par département, non seulement pour les piscicultures mais aussi pour les [...]

[Lire la suite](#)

Nettoyage du Viville

"La Truite saumonée" a mis à profit la période fermeture de la pêche et le niveau des eaux très bas pour nettoyer le Viville, principal affluent de la Touvre. En effet, ce ruisseau joue un [...]

[Lire la suite](#)

Projet à 5 ans du nouveau Conseil d'administration

Amies pêcheuses, amis pêcheurs de la Touvre. Un nouveau Conseil d'administration de "La Truite saumonée" a pris ses fonctions le 01/01/2022 sous la présidence de Franck RAMEZ! pour un mandat de 5 ans. Une réflexion [...]

[Lire la suite](#)

NEWSLETTER

Restez informé, Abonnez-vous :)

Courriel *

Code postal *

 J'accepte la politique de confidentialité et les conditions. ([Lien](#))

Je ne suis pas un robot 

[S'abonner](#)

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE LA TRUITE SAUMONÉE

Tél. 06 03 01 03 68 ou 07 67 45 06 32.
Email : latrutesaumonee@outlook.com
Siège : Mairie 16600 Magnac-sur-Touvre

RECHERCHE SUR LE SITE

RAPPORT FINANCIER 2022

Validé par les vérificateurs aux comptes le 31/01/2023

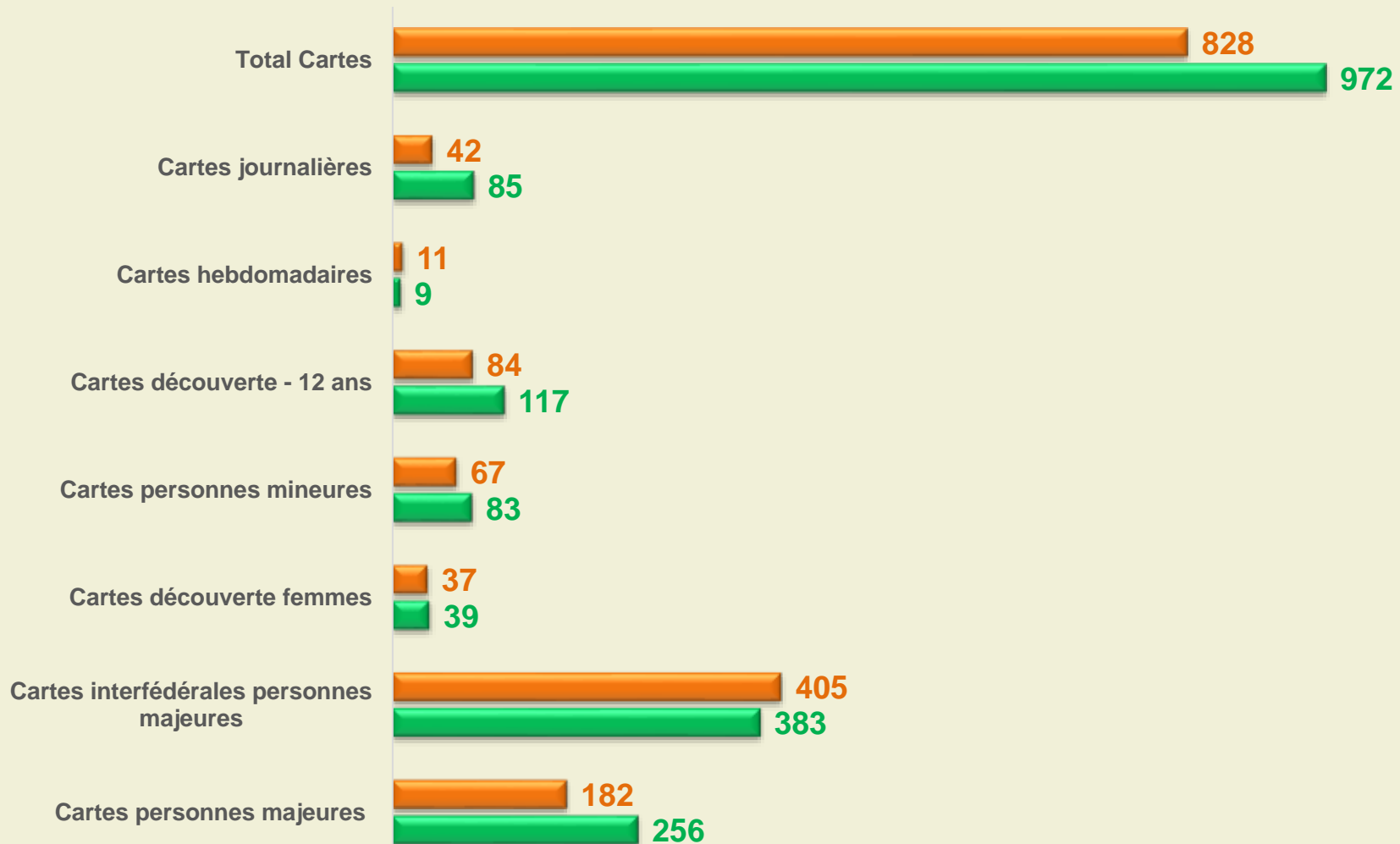
Merci à Patrick et Michel pour leur temps



Bilan des cartes de pêche LTS 2022

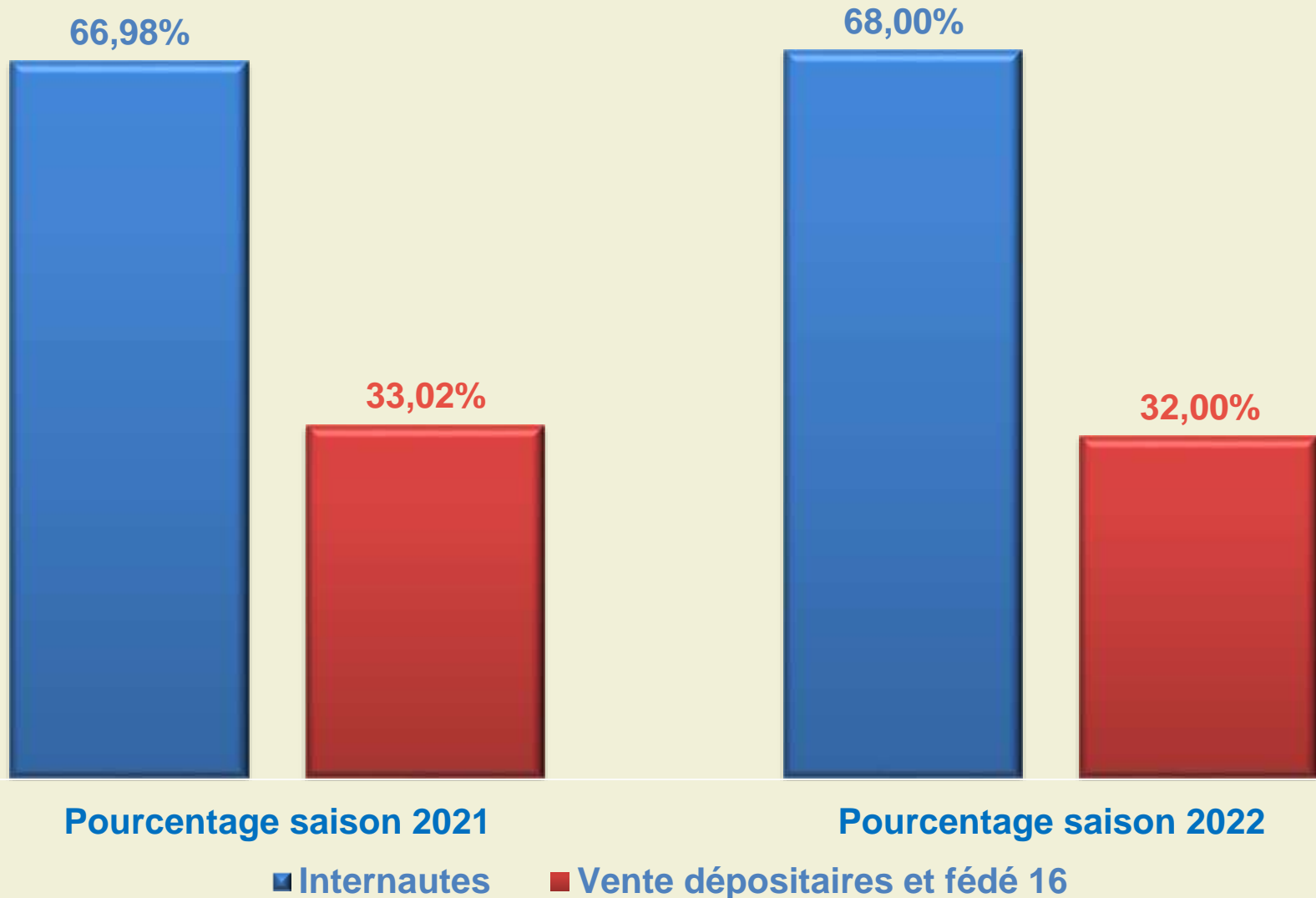
Évolution ventes par types de cartes entre 2021 et 2022

■ 2022 ■ 2021



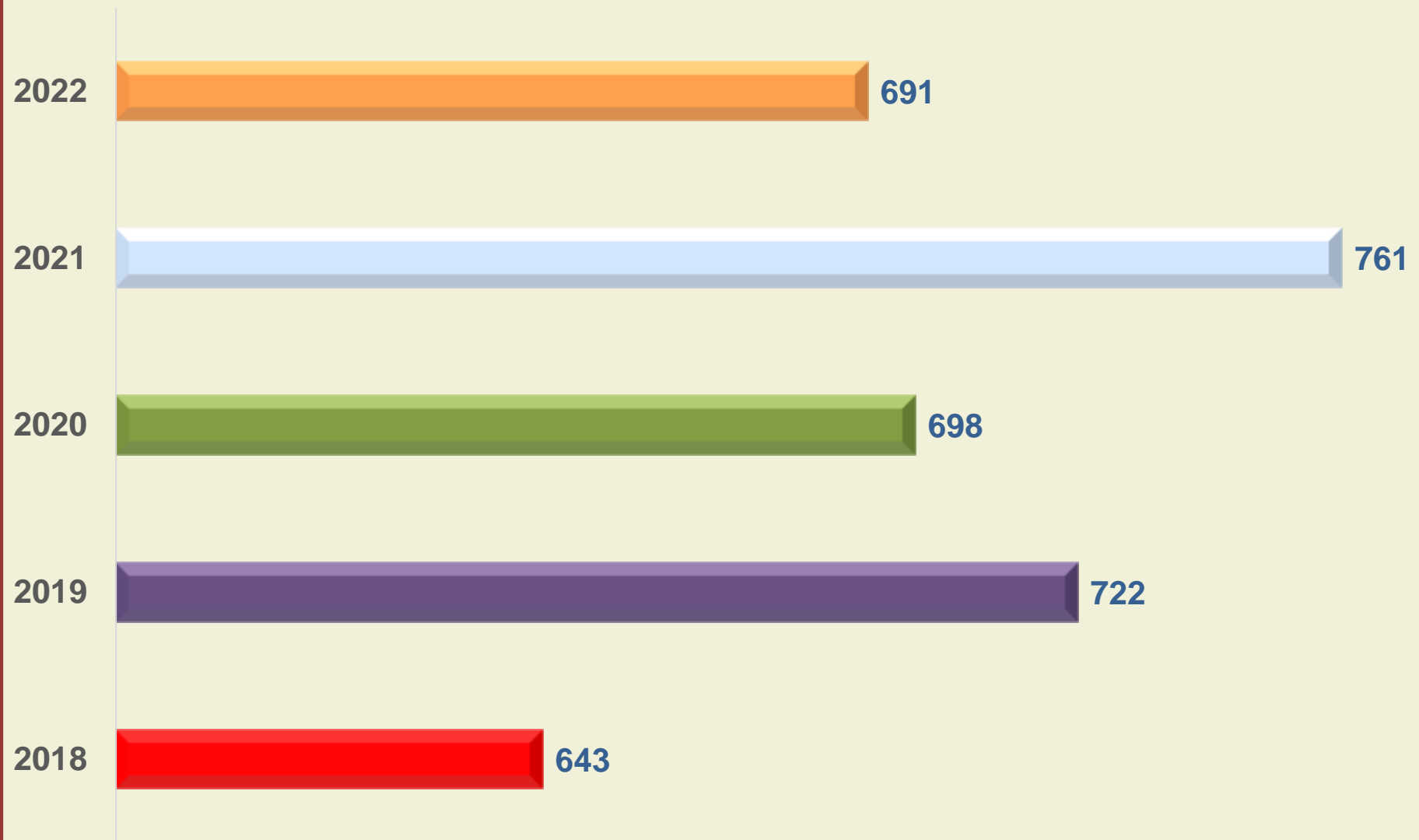
Bilan des cartes de pêche LTS 2022

Évolution du pourcentage de cartes vendues



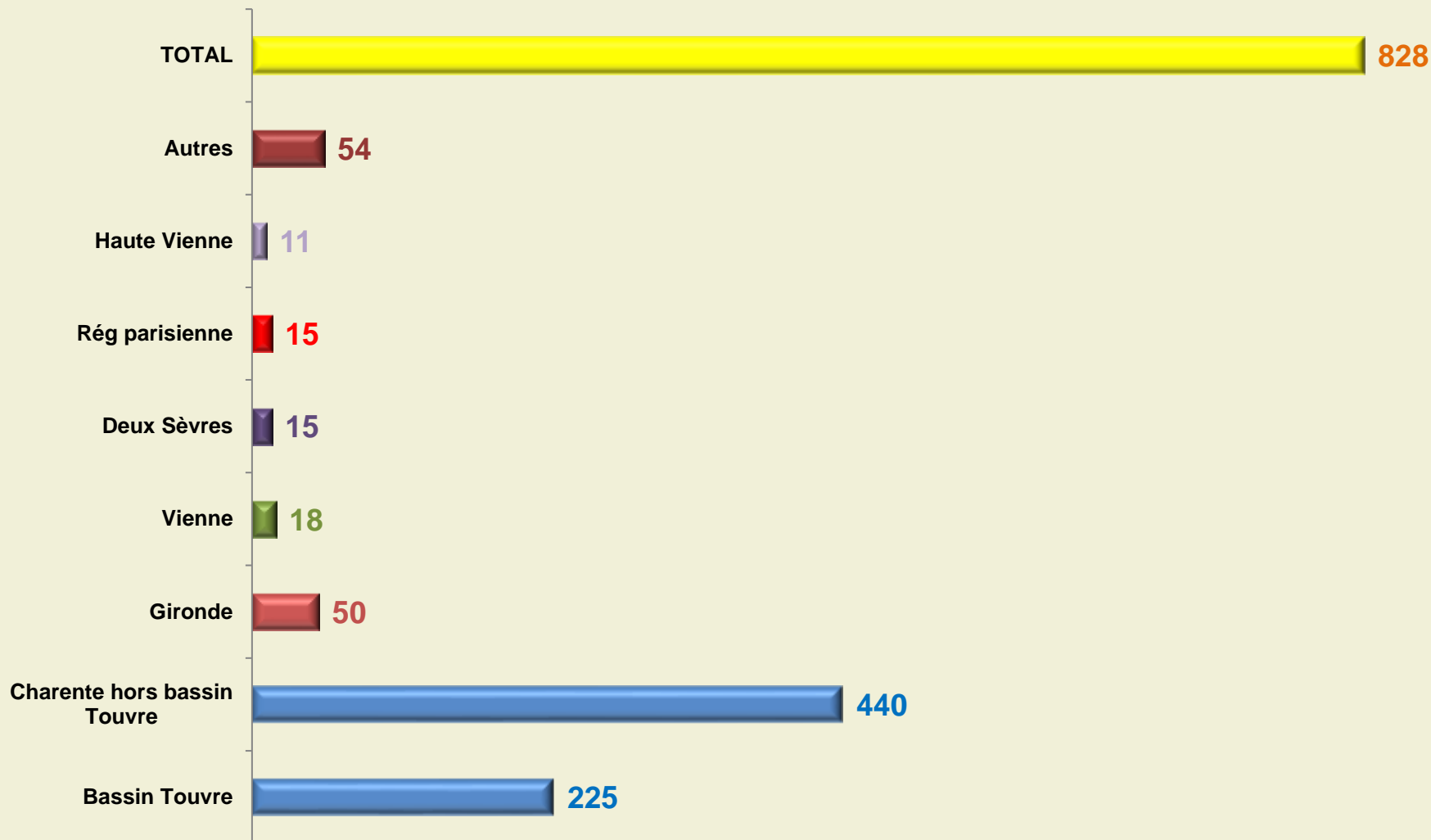
Bilan des cartes de pêche LTS 2022

Évolution du nombre de membres actifs de "La Truite saumonée"



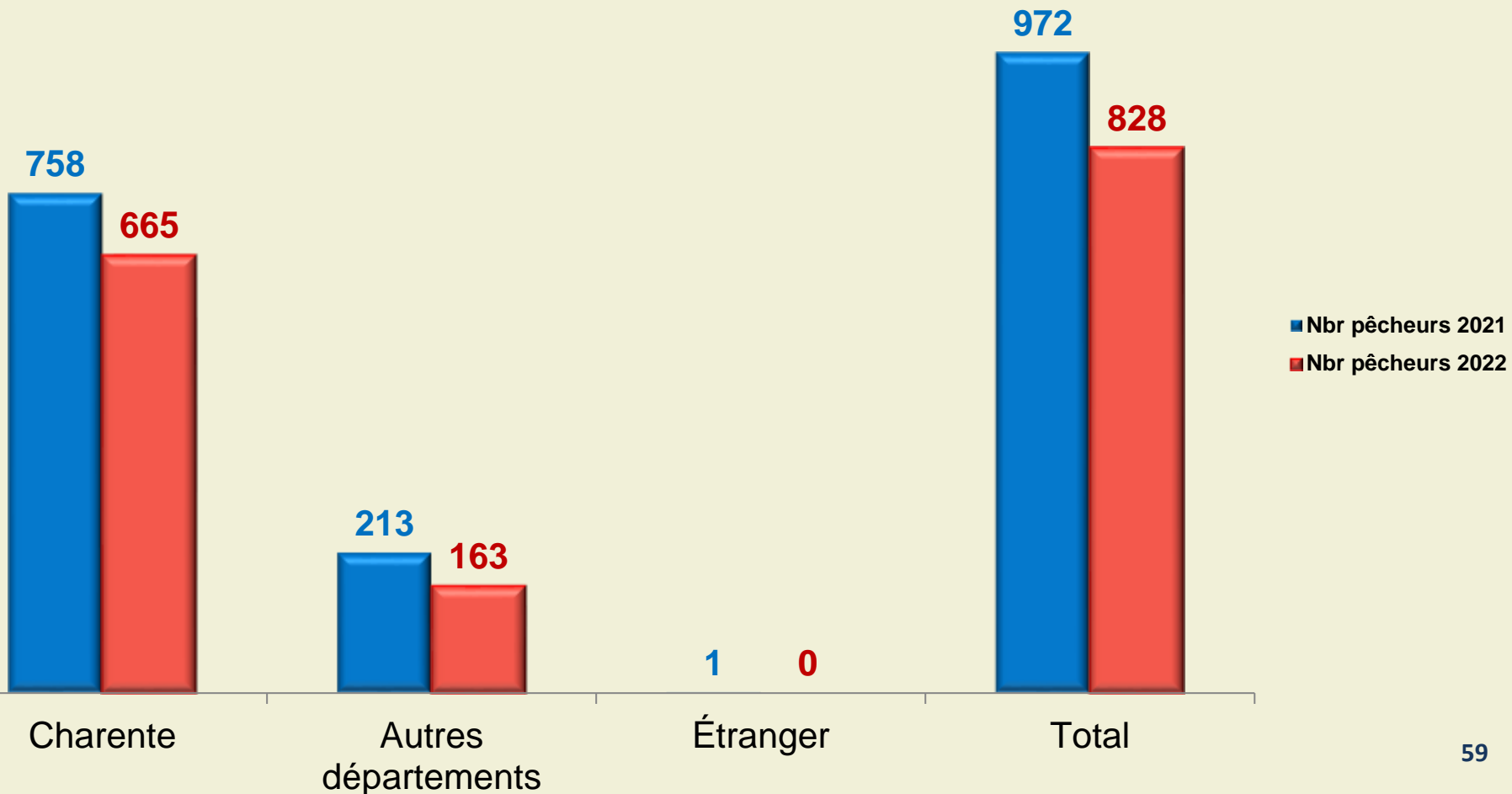
Bilan des cartes de pêche LTS 2022

Départements d'origine des pêcheurs détenteurs de cartes de pêche LTS en 2022 (au moins 10 pêcheurs)

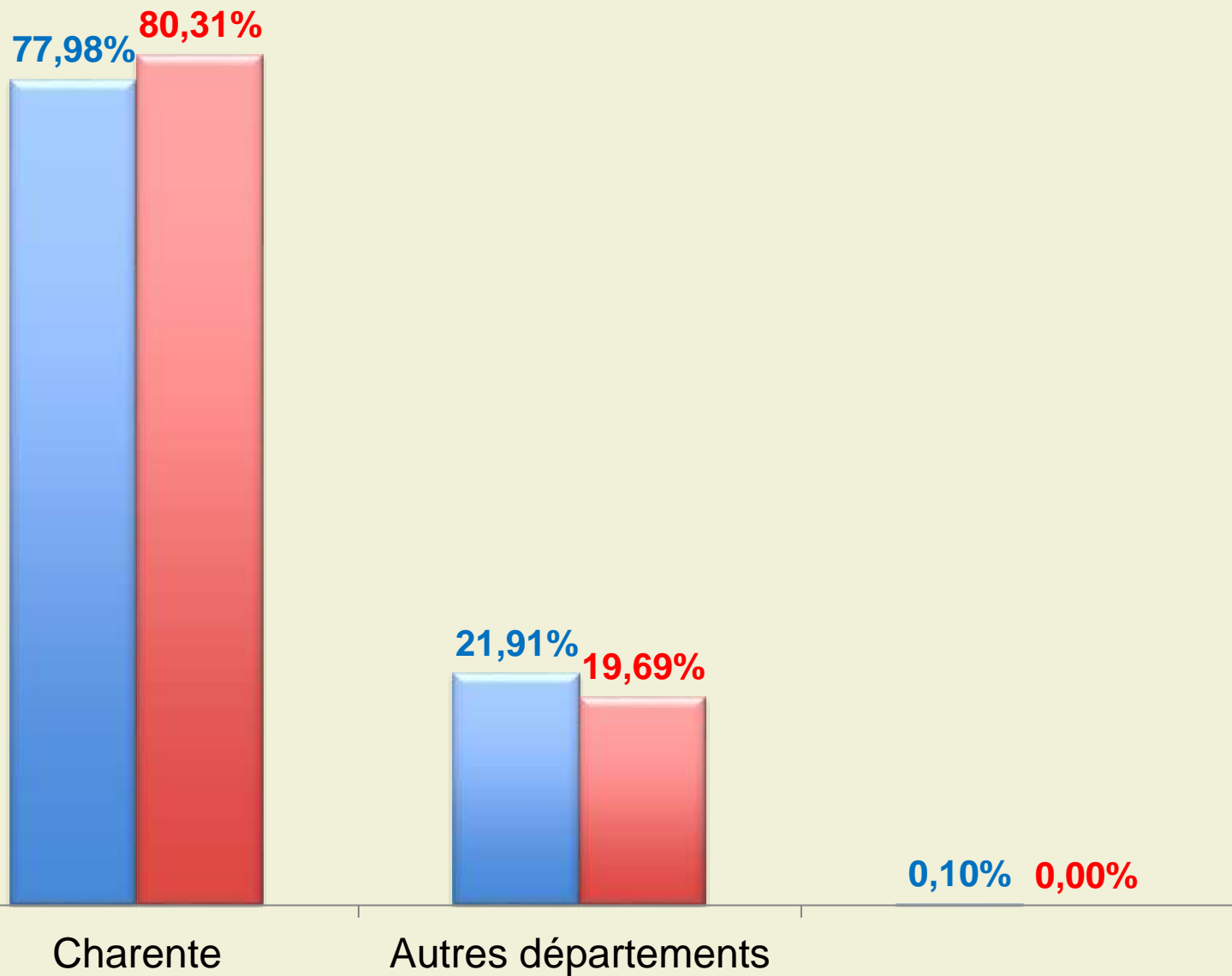


Bilan des cartes de pêche LTS 2022

Évolution répartition origine des pêcheurs détenteurs de cartes de pêche LTS entre 2021 et 2022



Bilan des cartes de pêche LTS 2022



Aide mémoire cartes de pêche internet 2023



AIDE MEMOIRE CARTES DE PÊCHE INTERNET 2023



| | |
|---|--------------|
| <p>CARTE « PERSONNE MAJEURE »</p> <p>Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2023. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. Possibilité d'apposer une vignette halieutique.</p> | 80 € |
| <p>CARTE INTERFEDERALE « PERSONNE MAJEURE »</p> <p>Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2023. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche dans les départements du Club Halieutique, de l'EHGO, et de l'URNE. Vignette halieutique intégrée.</p> | 105 € |
| <p>CARTE « DECOUVERTE FEMME »</p> <p>Pour les femmes de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2023. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche <u>à une seule ligne.</u> ☛ Réciprocité incluse</p> | 36 € |
| <p>CARTE « PERSONNE MINEURE »</p> <p>Pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2023. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. ☛ Réciprocité incluse</p> | 22 € |
| <p>CARTE « DECOUVERTE - 12 ANS »</p> <p>Pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2023. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche <u>à une seule ligne.</u> ☛ Réciprocité incluse</p> | 7 € |
| <p>CARTE "BIBOCMADARE"</p> <p>Valable 7 jours consécutifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. ☛ Réciprocité incluse</p> | 34 € |
| <p>CARTE "JOURNALIERE"</p> <p>Valable une journée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Pêche possible uniquement dans le département d'achat de la carte. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche.</p> | 17 € |
| <p>VIGNETTE "CLUB HALIEUTIQUE"</p> <p>Réciprocité entre le "Club Halieutique", "EHGO" et "URNE" Cette vignette, permet de pêcher sur le territoire des associations adhérentes au "Club Halieutique", à "EHGO" et "URNE" en respectant la réglementation en vigueur dans le département du lieu de pêche. Elle n'est plus obligatoire, pour les pêcheurs qui ont achetés leurs cartes de pêche en Charente et qui souhaitent pêcher sur les étangs gérés par les AAPPMA et la Fédération de Pêche.</p> | 40 € |

BILAN FINANCIER

Recettes AAPPMA 2022

| | |
|---------------------------------|------------|
| • VIREMENT FNPF CARTES VALIDÉES | 7 397,02 € |
| • SUBVENTION GESTION PISCICOLE | 2 636,00 € |
| • SUBVENTION INTERNET | 300,00 € |
| • SUBVENTION CLUB HALIEUTIQUE | 421,30 € |
| • INTÉRÊTS LIVRET AAPPMA 2022 | 261,56 € |
| • PROCÈS VERBAUX 2021 | 80,00 € |
| • DON | 50,00 € |

TOTAL RECETTES 2022

11 145,88 €

Dépenses AAPPMA 2022

| | |
|---|------------|
| • AMÉNAGEMENT DU MILIEU AQUATIQUE | 767,94€ |
| • PANNEAUTAGE | 1 734,26 € |
| • EMPOISSONNEMENT TRUITES AEC (5 DÉVERSEMENTS • SOIT 550 KG) | 3 249,40 € |
| • INDEMNITÉS/ÉQUIPEMENTS GARDES DE PÊCHE PARTICULIERS | 1 606,59 € |
| • SITE INTERNET AAPPMA | 644,00 € |
| • FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 654,27 € |
| • DÉFRAIEMENT DÉPOSITAIRES | 28,50 € |
| • FRAIS BANCAIRES | 30,90 € |
| • CHÈQUES IMPAYÉS | 48,00 € |
| • ADHÉSION ANPER/OPIE-BENTHOS | 180,00 € |

TOTAL DÉPENSES 2022

8 943,86 €

Solde de tout compte 2022

COMPTE DE CHÈQUES

| | |
|-------------------------------|-------------|
| • Solde 2021 | 19 460,95 € |
| • Solde dépense/recettes 2022 | 1 987,51 € |
| • Solde au 31/12/2022 | 21 448,46€ |

LIVRET

| | |
|-----------------------|-------------|
| • Solde 2021 | 19 022,35 € |
| • Intérêts 2022 | 261,56 € |
| • Solde au 21/12/2022 | 19 283,91 € |

SOLDE DE TOUT COMPTE AU 31/12/2022 **40 732,37 €**

Prévisions Financières 2023

| | |
|--|-----------------|
| • COMMISSION TRAVAUX | 3 000 € |
| • COMMISSION GARDERIE : DÉFRAIEMENT 3 500 € ; DOTATION : 300 € ; PROVISION ATTEINTE AUX BIENS : 500 € | 4 300 € |
| • COMMISSION COMMUNICATION : SITE 572 € ; PANNEAUTAGE ET INFORMATION : 1 000 € | 1 572 € |
| • COMMISSION ENVIRONNEMENT | 80 € |
| • GROUPE "VAIRONS" SUR 3 ANS | 1 000 € |
| • BASSINAGE | 3 500 € |
| • FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 750 € |
| • ADHÉSION ANPER/TOS – OPIE BENTHOS | 180 € |
| • DÉFRAIEMENT DÉPOSITAIRES | 50 € |
| • AUTRES DÉPENSES | 500 € |
| TOTAL PRÉVISION DÉPENSES 2023 | 14 932 € |

Approbation du rapport Financier



PROJETS POUR L'ANNÉE 2022 ET SUR LES QUATRE ANNÉES À VENIR

- ❖ "Projet à 5 ans" validé par la Fédération 16 lors d'une réunion au cours de laquelle il a été projeté et commenté ;
- ❖ Mise en place des 3 zones sur la Touvre ;
- ❖ Mettre la priorité sur la restauration de l'habitat en concertation avec les acteurs de la rivière ;
- ❖ Point sur les relations publiques et leur bien-fondé ;

Quelques résultats :

- Manoeuvre des vannes ;
- Baux de pêche et convention garderie ;
- Vidange du bac de décantation de la pisciculture des Ores.

- ❖ Mettre en place des Ateliers Pêche Nature spécifiques truite avec la Fédération 16

QUESTIONS DIVERSES



MERCI À TOUS

**"La Truite saumonée" vous souhaite
une excellente saison 2023.**

